



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 1^{er} février 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

040/01-02-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en reportant l'item suivant :

B.5 Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle : Dépôt de la liste officielle.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2010

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2010
2. Refinancement des règlements numéros 68, 69 et 70
3. Renouvellement de la marge de crédit de la Ville
4. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2010
5. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle : Dépôt de la liste officielle - *reporté*
6. Travaux de remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage du Camping Sainte-Véronique : Approbation des comptes soumis

C Gestion administrative

1. Comité Village relais
2. Modifications d'échelon (2)
3. Mérite Ovation municipale : Mandat à Rues Principales
4. Fonds de retraite des cadres
5. Lettres d'entente avec le syndicat

D Contrats et appels d'offres

1. Installation de luminaires : Octroi de contrat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 162 modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage

F Adoption des règlements

1. Adoption du premier projet de règlement numéro 162 modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage
2. Assemblée publique relative au projet de règlement numéro 162
3. Adoption du règlement numéro 163 modifiant le règlement numéro 158 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2010

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Approbation de travaux de Bell Canada

I Hygiène du milieu

1. Approbation de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et autorisation de signatures
2. Nomination d'un représentant pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle au sein du conseil d'administration de Tricentris

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Nomination d'un président et d'un vice-président du CCU

K Loisirs et culture

1. Demande du Carrefour jeunesse Desjardins

L Divers

1. Aide à Haïti
2. Demande de Communautel inc.

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

041/01-02-10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

042/01-02-10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2010 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2010 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

GESTION FINANCIÈRE

043/01-02-10

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2010

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de janvier 2010 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 9922 à 10132) :	92 859,89 \$
Remises fédérales et provinciales :	89 440,82 \$
Comptes courants (ch. # 100001 à 100120) :	754 040,77 \$
Total :	936 341,48 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

044/01-02-10

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 68, 69 ET 70

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Rivière-Rouge souhaite emprunter par billet un montant total de 539 100,00 \$:

Règlement numéro 68 :	330 200,00 \$
Règlement numéro 69 :	112 100,00 \$
Règlement numéro 70 :	96 800,00 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

Qu'un emprunt par billet au montant de 539 100,00 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 68, 69 et 70 soit réalisé.

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge pour son emprunt de 539 100,00 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt numéros 68, 69 et 70 au prix de 100 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

42 200,00 \$	3,47000 %	9 février 2011
43 900,00 \$	3,47000 %	9 février 2012
45 600,00 \$	3,47000 %	9 février 2013
47 300,00 \$	3,47000 %	9 février 2014
360 100,00 \$	3,47000 %	9 février 2015

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière.

Que les billets soient datés du 9 février 2010.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	42 200,00 \$
2012.	43 900,00 \$
2013.	45 600,00 \$
2014.	47 300,00 \$
2015.	49 200,00 \$
2015.	310 900,00 \$ (à renouveler).

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Rivière-Rouge émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 février 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 68 et 70, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

045/01-02-10

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Caisse populaire de Rivière-Rouge de renouveler la marge de crédit (emprunt temporaire) de la Ville pour un montant maximum d'un million de dollars (1 000 000,00 \$) du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 et du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

D'autoriser la trésorière à signer les documents requis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

046/01-02-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2010

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2010 :

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 @ 139	160 000 \$
Salaires	140 @ 149	2 327 857 \$
Formation des pompiers	154	11 000 \$
Cotisations de l'employeur	210 @ 280	576 112 \$
Transport & Communications	320 @ 340	151 122 \$
Services professionnels :		
Vérification comptable	413	30 000 \$
Services informatiques	414	51 439 \$
Assurances générales	420	151 286 \$
Services :		
Police	441	490 077 \$
Contrats de déneigement	443	2 500 \$
Contrat cueillette matières résiduelles	446	183 400 \$
Formation	454	57 401 \$
Contrat service photocopieur	459	1 020 \$
Cotisations et abonnements	494	142 225 \$
Loyers MRC	511	2 304 \$
Location Terrains	512	4 185 \$
Électricité	681	340 700 \$
Frais de financement (intérêts sur dettes)	800	261 686 \$
Quote-part M.R.C.	951	269 982 \$
Quote-part Supra-locaux	951	6 453 \$
Quote-part R.I.D.R.	951	185 132 \$
Quote-part O.M.H. Rivière-Rouge	959	21 217 \$
Immatriculation	965	30 854 \$
Quote-part Transport adapté	970	11 220 \$
Quote-part Carrefour Jeunesse Desjardins	970	8 360 \$
Total des dépenses incompressibles pour 2010 :		5 477 532 \$
Total du budget de VRR :		7 348 502 \$
Total du budget de L'AGGLOMÉRATION :		599 044 \$
% sur les budgets de VRR & AGGLO :		68.92 %

ADOPTÉE

047/01-02-10

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET DE MODIFICATIONS AU POSTE DE POMPAGE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

D'autoriser le paiement de factures relatives à une partie des travaux réalisés pour le remplacement du réseau d'égout sanitaire du Camping Sainte-Véronique, au montant total de 32 863,85 \$ (coût net de 31 408,09 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 25 janvier 2010.

Que le paiement de ces factures soit pris à même les sommes du règlement d'emprunt numéro 147.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

048/01-02-10

COMITÉ VILLAGE-RELAIS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De nommer les conseillers suivants afin de siéger sur le Comité Village-relais de la Ville :

Responsable :	André Tremblay
Délégué :	Denis Lacasse
Délégué :	Yves Sigouin.

ADOPTÉE

049/01-02-10

MODIFICATIONS D'ÉCHELON

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter la recommandation du Comité des relations de travail à l'effet de faire passer Mmes Danielle Therrien et Amélie Vaillancourt-Lacas à l'échelon suivant, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

050/01-02-10

MÉRITE OVATION MUNICIPALE : MANDAT À RUES PRINCIPALES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De mandater Rues Principales pour la préparation du dossier de candidature de la Ville de Rivière-Rouge au programme Mérite Ovation municipale.

ADOPTÉE

051/01-02-10

FONDS DE RETRAITE DES CADRES

CONSIDÉRANT que, suite à la signature de la convention collective de travail des employés syndiqués de la Ville, ces derniers ont adhéré au régime de retraite de la FTQ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible aux employés de niveau cadre d'adhérer à ce régime et que ceux-ci se sont prononcés en faveur de cette adhésion;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

CONSIDÉRANT que cette modification n'occasionne aucun coût pour la Ville étant donné que les sommes versées à ce régime sont les mêmes que celles antérieurement versées dans le REER de l'employé cadre;

CONSIDÉRANT que la politique de la Ville de Rivière-Rouge relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre mentionne que les parties conviennent de participer à un régime enregistré d'épargne retraite;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait ainsi lieu de modifier la politique de la Ville de Rivière-Rouge relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre afin qu'elle soit conforme à la réalité et au choix des employés cadres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une modification à la politique de la Ville de Rivière-Rouge relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre afin que celle-ci permette la participation à un régime de retraite ou à un régime enregistré d'épargne retraite.

ADOPTÉE

052/01-02-10

LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion des ententes numéros 2009-5 et 2009-6 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

053/01-02-10

INSTALLATION DE LUMINAIRES : OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat d'installation de soixante-huit (68) luminaires (fixtures avec potences fournies par la Ville), incluant la fourniture de soixante-huit (68) conduits rigides galvanisés et de soixante-huit (68) ampoules 100W au sodium, sur la rue L'Annonciation à la compagnie Lacasse Électrique inc., au coût de 16 800,00 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services du 25 janvier 2010.

Que les sommes nécessaires au paiement de ce contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 118 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 108 RELATIF AU ZONAGE

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage.

Ces modifications touchent essentiellement la grille de spécifications et les usages permis dans les zones « Commerciale 17 » et « Rurale 33 ».

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Mme Diane Gargantini, conseillère, déclare être susceptible d'avoir indirectement un intérêt pécuniaire particulier relativement au règlement numéro 162 étant donné qu'elle possède un résidu de terrain dans le secteur concerné. Elle se retire donc des discussions et des votes s'y rapportant. Il est 20h08.

054/01-02-10

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 108 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 162 modifiant le règlement numéro 108 relatif au zonage.

ADOPTÉE

055/01-02-10

ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 162

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De fixer la date de l'assemblée publique de consultation relative au premier projet de règlement numéro 162 modifiant le règlement 108 relatif au zonage, au 24 février 2010 à 19h00.

ADOPTÉE

Mme Gargantini reprend son poste. Il est 20h10.

056/01-02-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 163 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 158 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet ainsi que la portée du règlement numéro 163.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 163 modifiant le règlement numéro 158 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

2010 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 163 modifiant le règlement numéro 158 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2010.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 163 modifiant le règlement numéro 158 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2010 est reproduit au livre des règlements.

TRANSPORT ROUTIER

057/01-02-10

APPROBATION DE TRAVAUX DE BELL CANADA

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver la réalisation de travaux sur le chemin de La Macaza par Bell Canada (pour la portion située dans Rivière-Rouge) telle qu'elle apparaît sur le plan numéro 701CM (projet D13184) préparé en date du 19 janvier 2010 et présenté à la Ville.

D'autoriser M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

058/01-02-10

APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) ET AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Nominique, Rivière-Rouge, Arundel, Huberdeau, Montcalm, Lac-Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lantier, Val-David, Ste-Lucie-des-Laurentides, La Conception, Lac-Tremblant-Nord, Mont-Tremblant, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-des-Lacs, Amherst, Barkmère, Brébeuf, La Minerve, Labelle, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Adolphe-d'Howard sont présentement parties à une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement technique et créant la Régie intermunicipale des déchets la Rouge;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a donné un avis le 30 juin 2008 pour mettre fin à l'entente le 31 décembre 2008;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

ATTENDU QUE cette entente a été remplacée par une entente conclue en novembre 1996;

ATTENDU QUE les municipalités parties à cette entente doivent apporter des modifications importantes à l'entente intermunicipale intervenue en novembre 1996 et prenant effet le 1^{er} janvier 1997 et modifiée le 17 septembre 2008;

ATTENDU QUE l'intégration de nouvelles municipalités à l'entente et les récents changements réglementaires justifient la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale intégrant les nouvelles modifications tout en assurant le maintien de la Régie;

ATTENDU QUE les parties à la présente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en vue de modifier l'entente initiale et ses amendements pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale;

ATTENDU QUE depuis bientôt deux (2) ans, la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut et cinq (5) municipalités de la Rouge, travaillent conjointement à trouver une solution technique de valorisation des matières résiduelles, de façon à diminuer le plus possible leur enfouissement, comme l'exige la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

ATTENDU QUE l'adoption par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut du règlement numéro 215-2009 relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités locales de son territoire concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celles vouées à l'enfouissement ultime;

ATTENDU QUE les signataires à la présente formulent le souhait d'établir, dans un délai de trois (3) ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente entente intermunicipale, la mise en place d'une technologie de valorisation des matières organiques susceptibles de diminuer le plus rapidement possible l'enfouissement des matières résiduelles, de façon à respecter les normes gouvernementales et d'assumer notre responsabilité environnementale;

ATTENDU QUE les parties à la présente entente conviennent qu'en tout temps et en toute circonstance pendant la durée de cette entente, elles collaboreront entre elles au sein de la Régie, pour assurer la bonne marche des opérations de celle-ci et pour s'assurer, collégalement, que les opérations de la Régie s'effectueront dans le respect des règles de bon voisinage, notamment au chapitre de la gestion des odeurs et des autres inconvénients inhérents aux opérations de la Régie;

EN CONSÉQUENCE DE CES ATTENDUS :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge adopte l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et autorise le directeur général et la mairesse à signer cette dite entente pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

059/01-02-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRICENTRIS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Francine Asselin-Bélisle à titre de représentante pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle au sein du conseil d'administration de Tricentris.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 017/11-01-10.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

060/01-02-10

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT DU CCU

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Daniel Forget et Mme Agathe Charette, tous deux membres résidents, à titre de président et vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge jusqu'au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

061/01-02-10

DEMANDE DU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accorder un montant de 1 200,00 \$ au Carrefour Jeunesse Desjardins pour la réalisation d'une soirée de danse pour les 12-17 ans ayant eu lieu le 18 décembre 2009 à l'École du Méandre.

ADOPTÉE

DIVERS

062/01-02-10

AIDE À HAÏTI

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De contribuer au Fonds « Projet Haïti » de la Ville de Mont-Laurier et de la MRC d'Antoine-Labelle, à hauteur de 0,25 \$ par citoyen, ce qui représente la somme de 1 125,00 \$, afin de supporter un projet spécifique lors de la reconstruction d'Haïti (école, dispensaire ou autres) suite au séisme survenu récemment.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

063/01-02-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010

DEMANDE DE COMMUNAUTEL INC.

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Communautel inc. à utiliser la fibre optique entre l'Hôtel de Ville et la salle municipale du secteur Sainte-Véronique et de permettre l'installation des appareils requis dans les bâtiments de la Ville.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

064/01-02-10

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 15 février 2010 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, le sujet suivant :

1. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle : Dépôt de la liste officielle.

Il est 21h05.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe